

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE DAMERY**

Le sept février deux mil vingt-trois, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de DAMERY, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine MIGNON, Maire.

Étaient présents : Sandrine MIGNON – Patrick COOLS - Régis COUTANT - Yves PUNTEL – Victor DELABAYE – Jean-Pierre DIOT — Pascal GUILLEMONT – Maryse MINOT — Isabel MARTIN – Cristelle PERJESI – Isabelle BLAISE – Anthony BONNENFANT – Laure GOUTORBE

Pouvoirs : Guillaume DANTENY à Pascal GUILLEMONT
Isabelle GERAUDEL à Sandrine MIGNON

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Madame Maryse MINOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 1/2023 – RENOUELEMENT CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE SECRÉTARIAT :

Mr Patrick COOLS, 1^{er} Adjoint, propose de renouveler le contrat à durée déterminée au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE

Le renouvellement du contrat à durée déterminée,

- pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 10 février 2023 au 9 février 2024 afin d'assurer les différentes tâches administratives.

Les crédits seront inscrits au BP 2023

N° 2/2023 – DÉMATÉRIALISATION DES MOYENS DE PAIEMENT – PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET TIPI :

Madame le Maire,

Informe l'assemblée de la possibilité ouverte par la Direction des Finances Publiques aux usagers des services de la commune d'acquitter leurs factures par prélèvement automatique ou par titre payable par internet (TIPI).

Précise que les frais s'élèvent à :

- Pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0.25 % du montant de la transaction + 0.05 € par opération ;
- Hors de la zone euros : 0.50 % du montant de la transaction + 0.05 € par transaction
- Pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20 € avec une carte de la zone UE, une tarification réduite est appliquée avec 0,20 % du montant de la transaction et 0.03 € par opération pour la part fixe.

Indique que le recours à ses moyens automatisés de paiement améliore les délais de recouvrement des créances et limite le nombre de relances auprès des usagers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'offrir aux usagers des services de la commune la possibilité de recourir aux moyens de paiement automatisés précités.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires aux fins d'exécution de la présente.

N° 3/2023 – REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FÊTES :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°230 du 29 octobre 1985 fixant les taux de remboursement des salles en cas de non utilisation,

Vu l'article 8 du règlement du 19 novembre 1991 relatifs aux débits,

Vu la demande de remboursement présentée par M. et Mme Jean-Paul ANSEL, en date du 23 janvier 2023, concernant la réservation de la Salle Jean-Jacques Rousseau des 18 et 19 avril 2020 reportée les 18 et 19 juillet 2020 qui a aussi été annulée en raison de la situation sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Le remboursement de 100% du montant de la réservation soit 200 €.

N° 4/2023 – CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE – ALSH FÉVRIER :

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire, responsable de l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement, expose les besoins en personnel pour l'ALSH du mois de Février et précise que le temps de travail indiqué comprend la préparation et le rangement du centre (contrats allant du lundi 13 février 2023 au vendredi 17 février 2023)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la création des postes pour un accroissement saisonnier,

ET AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants au grade d'Adjoint Territorial d'Animation :

ALSH Maternel :

HUSSON Alexia – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 343 :	44 h 00
AUBART Anne – Echelon 1 – I.B 367 – I. M 340 :	9 h 00

N° 5/2023 – CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE – HALTE GARDERIE :

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance, expose les besoins en personnel de la structure multi accueil « Les p'tites frimousses », suite au départ d'un agent,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de conclure :

-1 CDD au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territoriale, indice brut 367 indice majoré 340, pour un temps de travail hebdomadaire de 28 heures du 27 février 2023 au 21 juillet 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du BP 2023.

AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme Isabelle BLAISE informe qu'une visite de l'église est prévue avec l'office de tourisme de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne.

M. Pascal GUILLEMONT informe qu'une réunion en présence de la Chambre d'Agriculture est prévue en mairie pour la création d'une ASA.

La séance est levée à 21 h 50